

NOTE AUX RÉDACTIONS

Paris, le 20 février 2025

Déplacement de M. Gérald DARMANIN, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice en Gironde (33), vendredi 21 février 2025

M. Gérald DARMANIN, ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, se rendra à Bordeaux, à l'occasion de l'audience solennelle de prestation de serment des auditeurs de justice de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). La promotion 2025 est composée de 468 auditeurs de justice, qui seront formés aux métiers de juge et de procureur pendant 31 mois. Il s'agit de la promotion comportant le plus grand nombre d'auditeurs de justice de l'histoire de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Programme prévisionnel:

La presse accréditée est attendue à la Cour d'appel de Bordeaux à 13h50

13h00

Arrivée du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

Hors presse

Déjeuner avec des élèves de l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

Hors presse

14h25

Arrivée du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, à la Cour d'appel de Bordeaux

Place de la République, 33000 Bordeaux

Toute presse accréditée

Cérémonie de prestation de serment des élèves de l'Ecole nationale de la magistrature

Toute presse accréditée

Prise de parole du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : Tél : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : Tél : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

Toute presse accréditée

15h35

Arrivée du ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice, à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM)

Hors presse

Photographie avec l'ensemble de la promotion 2025

Hors presse

Echanges avec l'ensemble des auditeurs de justice, des autorités et des élus présents

Hors presse

A l'issue

Micro-tendu

Toute presse accréditée

Accréditations obligatoires par mail : pref-communication@gironde.gouv.fr